

(à remettre au plus tard 3 mois avant la date du départ à la retraite)

Personne assurée

Civilité: Monsieur Madame

Nom: _____

Prénom: _____

Date de naissance: _____

N° d'assurance sociale: 756. . .

Rue / n°: _____

NPA / localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Employeur: _____

Date de départ à la retraite: _____

Etat civil: célibataire marié(e) partenariat enregistré
 divorcé(e) veuf/veuve partenariat dissous

Veska Pensionskasse
Jurastrasse 9
5000 Aarau
062 824 63 79
info@veskapk.ch
www.veskapk.ch

Départ à la retraite

- La retraite à l'âge de la retraite
- Retraite anticipée (possible dès l'âge de 58 ans en cas de résiliation des rapports de travail actuels) avec:
- versement immédiat des prestations de vieillesse ou
 - report de la rente de vieillesse jusqu'au _____ (au plus tard jusqu'à l'âge de la retraite)
Dans un tel cas, aucune prestation en capital n'est possible!

Vous mettez fin à vos rapports de travail en raison d'une incapacité de travail?

- Oui** **Non**
- Poursuite des rapports de travail au-delà de l'âge de la retraite avec:
- versement immédiat des prestations de vieillesse **ou**
 - Report des prestations de vieillesse jusqu'à la fin des rapports de travail (jusqu'à l'âge de 70 ans max.)
Souhaitez-vous continuer à verser des cotisations d'épargne si le plan d'assurance le prévoit?
 Oui Non
- S'il n'est pas répondu à cette question, la réponse «Oui» est automatiquement prise en considération.
- Retraite partielle le: _____ (3 étapes possibles max.)
Réduction du salaire annuel déterminant (au moins 20%) de - _____ %
salaire annuel déterminant restant après réduction = _____ %

Si le salaire annuel déterminant est inférieur au salaire minimum selon l'art. 3 al. 1 du règlement de prévoyance, la prestation de vieillesse entière doit être perçue.

**Je demande que mes prestations de vieillesse soient versées comme suit:
(prière de ne cocher qu'une seule variante):**

- 100% de l'avoir de vieillesse sous la forme d'une rente de vieillesse mensuelle à vie
- 100% de l'avoir de vieillesse sous la forme d'un capital
- _____% de l'avoir de vieillesse sous la forme d'un capital, montant restant sous la forme d'une rente de vieillesse
- montant fixe sous la forme d'un capital de CHF _____, montant restant sous la forme d'une rente de vieillesse
- montant de rente fixe de CHF _____ par mois, montant restant sous la forme d'un capital

La Caisse de pension Veska vous confirmera la demande remise par écrit.

Important :

Vous avez droit à une rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse pour chaque enfant qui n'a pas encore atteint l'âge de 18 ans (25 ans au maximum en cas de formation).

Rente(s) pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse

Indications Enfant 1

Nom: _____
Prénom: _____
Date de naissance: _____
N° d'assurance sociale: 756 . . .

Indications Enfant 2

Nom: _____
Prénom: _____
Date de naissance: _____
N° d'assurance sociale: 756 . . .

Indications Enfant 3

Nom: _____
Prénom: _____
Date de naissance: _____
N° d'assurance sociale: 756 . . .

Indications Enfant 4

Nom: _____
Prénom: _____
Date de naissance: _____
N° d'assurance sociale: 756 . . .

Pour les enfants de plus de 18 ans et jusqu'à 25 ans max., je joins en plus une/des attestation(s) de formation actuelle(s). Si ce document n'est pas remis, aucune prestation ne peut être versée.

En cas de versement des prestations de vieillesse sous **forme de capital**, je reconnais les dispositions suivantes:

- La demande est irrévocable et doit être remise au moins trois mois avant le versement du capital / départ à la retraite.
- Dans le cas d'une personne non mariée ou ne vivant pas en partenariat enregistré, un certificat individuel d'état civil actuel est nécessaire.
- Selon la loi, le versement à des assurés dont il est prouvé qu'ils sont mariés ou qu'ils vivent dans un partenariat enregistré n'est autorisé que si le conjoint ou le partenaire y consent par sa signature.

Notez que la signature de la conjointe / du conjoint ou du partenaire enregistré doit être notariée ou légalisée. Il est également possible de faire légaliser les signatures par la chancellerie communale de votre commune de résidence.

La Caisse de pension Veska est tenue de déclarer toutes les prestations des contributions fédérale des contributions après le versement.

Remarque: veuillez noter que le traitement fiscal peut varier d'un canton à l'autre, en particulier en cas de versements partiels en capital, et que la Caisse de pension Veska n'est pas responsable des conséquences fiscales.

Versement de la prestation (si possible, prière de joindre un bulletin de versement)

N° de compte, IBAN _____

Libellé au nom de _____

Nom et adresse de la banque / PostFinance _____

Signature de la personne assurée

Lieu/date: _____

Signature: _____

Uniquement en cas de versement d'un capital:

Consentement de la conjointe / du conjoint ou du partenaire dans le cas d'un partenaire enregistré

Lieu/date: _____

Signature: _____

Authentification:

Annexes:

- Attestation(s) de formation
- Certificat individuel d'état civil (de moins de 3 mois) pour les personnes non-mariées ou ne vivant pas en partenariat enregistré
- Légalisation officielle ou notariée de la signature du conjoint ou du partenaire enregistré (uniquement en cas de versement d'un capital)

A renvoyer complété et signé au plus tard 3 mois avant la date du départ à la retraite à:

Caisse de pension Veska • Jurastrasse 9 • CH-5000 Aarau
--